

AFFAIRE N°24/23 - Construction de deux bassins d'apprentissage à la Source et à Vauban - Autorisation de retirer le lot terrassement du projet initial et de le faire réaliser par la régie communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de soutien de l'économie, la Municipalité de Saint-Denis a obtenu les crédits nécessaires à la réalisation de deux bassins d'apprentissage à la Source et à Vauban.

Les dossiers techniques en cours d'approbation ne permettant pas de pouvoir régler les premières dépenses dans le cadre d'un marché global avant le 31 mars 1976, date limite pour l'engagement des crédits du plan de soutien, je vous propose de retirer de cette opération le lot terrassement qui pourra être traité immédiatement en régie et permettre ainsi d'engager une partie de ces crédits.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Directeur de la
Coordination de
l'Aménagement du
Territoire et des
équipements
M. ROCHETEAU

Approuvé
St Denis le 10/3/76
Pour le Prefet
Le Secrétaire Général
Signé: H. Hurand
Pour Copie Certifiée
conforme